ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/RUS/25

11 septembre 2013

(13-4766)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	**Membre notifiant:** FÉDÉRATION DE RUSSIE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):**
2.	**Organisme responsable:** *Eurasian Economic Commission* (Commission économique eurasienne) **Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:** *Eurasian Economic Commission* (Commission économique eurasienne) *Department for Technical Regulation and Accreditation* (Département de la réglementation technique et de l'accréditation) Téléphone: +7(495)669-24-00 Fax: +7(495)669-24-15 Courrier électronique: dept_techregulation@eurasiancommission.org Site Web: http://www.eurasiancommission.org/
3.	**Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:**
4.	**Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):** Machines et équipements
5.	**Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:** *Draft of amendments to the technical regulation of the Customs Union "On safety of machines et equipment"* (Projet de modification du règlement technique de l'Union douanière sur la sécurité des machines et équipements) (CU TR 010/2011), 2 pages, en russe
6.	**Teneur:** Clarification des formulaires de déclaration de la conformité avec les règlements techniques pour les équipements techniques pour entreprises commerciales, services de restauration et établissements d'élaboration d'aliments (paragraphes 9 et 46 de l'annexe 3) et suppression d'une erreur technique figurant dans le paragraphe 5 de l'article 1 du règlement technique.
7.	**Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:** Sécurité, protection des consommateurs, protection de l'environnement

8.	**Documents pertinents:** *Draft of amendments to the technical regulation of the Customs Union "On safety of machines et equipment"* (Projet de modification du règlement technique de l'Union douanière sur la sécurité des machines et équipements) (CU TR 010/2011) http://www.eurasiancommission.org/ru/act/texnreg/deptexreg/tr/Pages/projectsPublic.aspx *Technical Regulation of the Customs Union "On safety of machines and equipment"* (Règlement technique de l'Union douanière sur la sécurité des machines et équipements) (CU TR 010/2011) http://www.eurasiancommission.org/ru/act/texnreg/deptexreg/tr/Pages/bezopMashines.aspx	
9.	**Date projetée pour l'adoption:** **Date projetée pour l'entrée en vigueur:**	Mars 2014 Dans un délai minimum de 180 jours à compter de la date d'adoption de la modification du règlement technique
10.	**Date limite pour la présentation des observations:** 9 novembre 2013	
11.	**Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [ ] ou adresse, numéros de téléphone et de fax, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:** *Eurasian Economic Commission* (Commission économique eurasienne) *Department for Technical Regulation and Accreditation* (Département de la réglementation technique et de l'accréditation) Téléphone: +7(495)669-24-00 Fax: +7(495)669-24-15 Courrier électronique: dept_techregulation@eurasiancommission.org Site Web: http://www.eurasiancommission.org/	